INFORMATIONS NECESSAIRES A L'ENREGISTREMENT DU CONTRAT

Documents à joindre impérativement :

- **Une copie de la carte d'identité du volontaire en cours de validité du volontaire** (durée de validité de 15 ans pour les personnes majeures lors de son établissement, sinon la date d'expiration correspond à celle inscrite sur la carte, soit une validité de 10 ans) ;
- **Ou une copie de la carte de séjour en cours de validité pour le volontaire étranger ;**
- **Une copie du Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du volontaire ;**
- **Une copie de la Carte Vitale du volontaire**, ou, à défaut, l'attestation de droits de la sécurité sociale, disponible sur www.ameli.fr.

Documents à joindre en fonction de la situation personnelle du volontaire :

- Si les versements liés au contrat doivent être effectués sur le compte d'une autre personne que le volontaire, il convient de joindre obligatoirement le RIB de cette personne ainsi qu'une procuration du volontaire autorisant les paiements à cette personne, signée des deux parties.

- Si le volontaire est mineur, **la copie complète** du livret de famille à jour si le représentant légal est l'un des parents ou la copie du jugement de tutelle si le représentant est un tuteur légal.

- Les pièces justificatives attestant que le volontaire est bénéficiaire d'une bourse de l'enseignement supérieur de niveau 5 ou au-delà au titre de l'année en cours.

- Les pièces justificatives attestant que le volontaire est bénéficiaire du RSA ou membre d'un foyer bénéficiaire du RSA.

Tous ces documents doivent être transmis de façon lisible. Si tel n'est pas le cas, il se peut que le contrat ne puisse pas débuter à la date initialement prévue.

SUR LE CONTRAT, LA MISSION CONFIEE ET LA STRUCTURE D'ACCUEIL	
1	Date de début (le 1er ou le 15 du mois) :
2	Date de fin :
3	Mission confiée* : COCHEZ LA MISSION CHOISIE □ Encourager la pratique sportive des femmes et leur prise de responsabilités au sein des clubs □ Sensibiliser les jeunes à leur environnement social et au respect d'autrui □ Favoriser la pratique du sport par les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville
4	Durée hebdomadaire de la mission : 24h
5	Nom de l'ASPTT :
6	Adresse :
7	Code Postal :
8	Commune :
9	N° SIRET :

SUR LE JEUNE	
10	Nom :
11	Prénom :
12	Date de naissance :
13	Nationalité :
14	N° Sécurité Sociale :
15	Pays de naissance :
16	Code Postal de la commune de naissance :
17	Département de naissance :

18	Commune de naissance :
19	Adresse :
20	Code Postal :
21	Téléphone fixe :
22	Portable :
23	Mail :
24	Niveau de formation* :
25	Situation familiale* :
26	Situation professionnelle à la signature du contrat *:
27	Bénéficiaire d'une allocation adulte handicapé :
28	Bénéficiaire d'une bourse d'étude* :
29	Bénéficiaire du RSA* :
30	Régime d'affiliation* :
31	Caisse d'affiliation :
32	Département de la caisse d'affiliation :

	COORDONNEES BANCAIRES DU VOLONTAIRE
33	Titulaire du compte :
34	IBAN :
35	BIC :

	TUTEUR DU VOLONTAIRE AU SEIN DE L'ASPTT
36	Nom :
37	Prénom :
38	Fonctions :
39	Téléphone :
40	Mail :

	REPRESENTANT LEGAL - VOLONTAIRE MINEUR
41	Nom :
42	Prénom :
43	Date de naissance :
44	Pays de naissance :
45	Commune de naissance :
46	Qualité :
47	Téléphone fixe :
48	Téléphone portable :
49	Mail :
50	Adresse :
51	Code Postal :

NOTICE EXPLICATIVE

Cette note revient sur chacun des points marqué par un astérisque (*) vous permettant de remplir la case avec la bonne mention.

POINT 3 – MISSION CONFIEE
○ Encourager la pratique sportive des femmes et leur prise de responsabilités au sein des clubs
○ Sensibiliser les jeunes à leur environnement social et au respect d'autrui
○ Favoriser la pratique du sport par les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville

POINT 22 – NIVEAU DE FORMATION
○ Sortie en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire (6ème à 4ème)
○ Sortie en cours de CAP-BEP avant la dernière année
○ Sortie en 3ème
○ Sortie en cours de dernière année de CAP-BEP, sans valider de diplôme
○ CAP-BEP validé
○ Sortie en cours de seconde ou première
○ Sortie en cours de terminale ou Bac non validé
○ Sortie de terminale avec le Bac, ou abandon des études supérieures sans diplôme
○ Sortie avec un diplôme de niveau Bac+2
○ Sortie avec un diplôme de niveau supérieur à Bac+2

POINT 23 – SITUATION FAMILIALE
○ Célibataire
○ Divorcé(e)
○ Marié(e)
○ Pacsé(e)
○ Séparé(e)
○ Union libre
○ Veuf(ve)

POINT 24 – SITUATION PROFESSIONNELLE A LA SIGNATURE DU CONTRAT
○ Demandeur d'emploi
○ Étudiant
○ Salarié
○ Inactif (hors étudiant)

POINT 26 – BENEFICIAIRE D'UNE BOURSE D'ÉTUDE

L'indemnité du volontaire peut être majorée en considération de certains critères sociaux. Le volontaire peut ainsi percevoir une bourse complémentaire égale à 107,03 € au 01 juillet 2016 s'il est titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5ème ou 6ème échelon au titre de l'année universitaire en cours. Ce critère ne concerne donc que les volontaires poursuivant leurs études en même temps que leur mission.
Le montant de cette bourse sera réévalué à partir du 02 février 2017 et sera de 107,67 €.

POINT 27 – BENEFICIAIRE DU RSA

L'indemnité du volontaire peut être majorée en considération de certains critères sociaux. Le volontaire peut ainsi percevoir une bourse complémentaire égale à 107,03 € au 01 juillet 2016 s'il est bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) au moment de la signature du contrat de Service Civique ou s'il appartient à un foyer bénéficiaire du RSA.
Le montant de cette bourse sera réévalué à partir du 02 février 2017 et sera de 107,67 €.

Rappel : Le versement du revenu de solidarité active est suspendu pendant toute la durée de la mission de Service Civique et reprend au terme de la mission

POINT 28 – REGIME D'AFFILIATION

- Régime général
- Régime des fonctionnaires civils et militaires de l'État
- Régime des collectivités locales
- Régimes spéciaux, régimes spéciaux d'entreprise et assimilés
- Régimes des marins
- Régime des français de l'étranger
- Régime des étudiants
- Régime spécifique des assemblées
- Régime des non salariés non agricoles
- Régime mutualité sociale agricole
- Régime des Salariés agricoles
- Autres régimes
- Non affilié